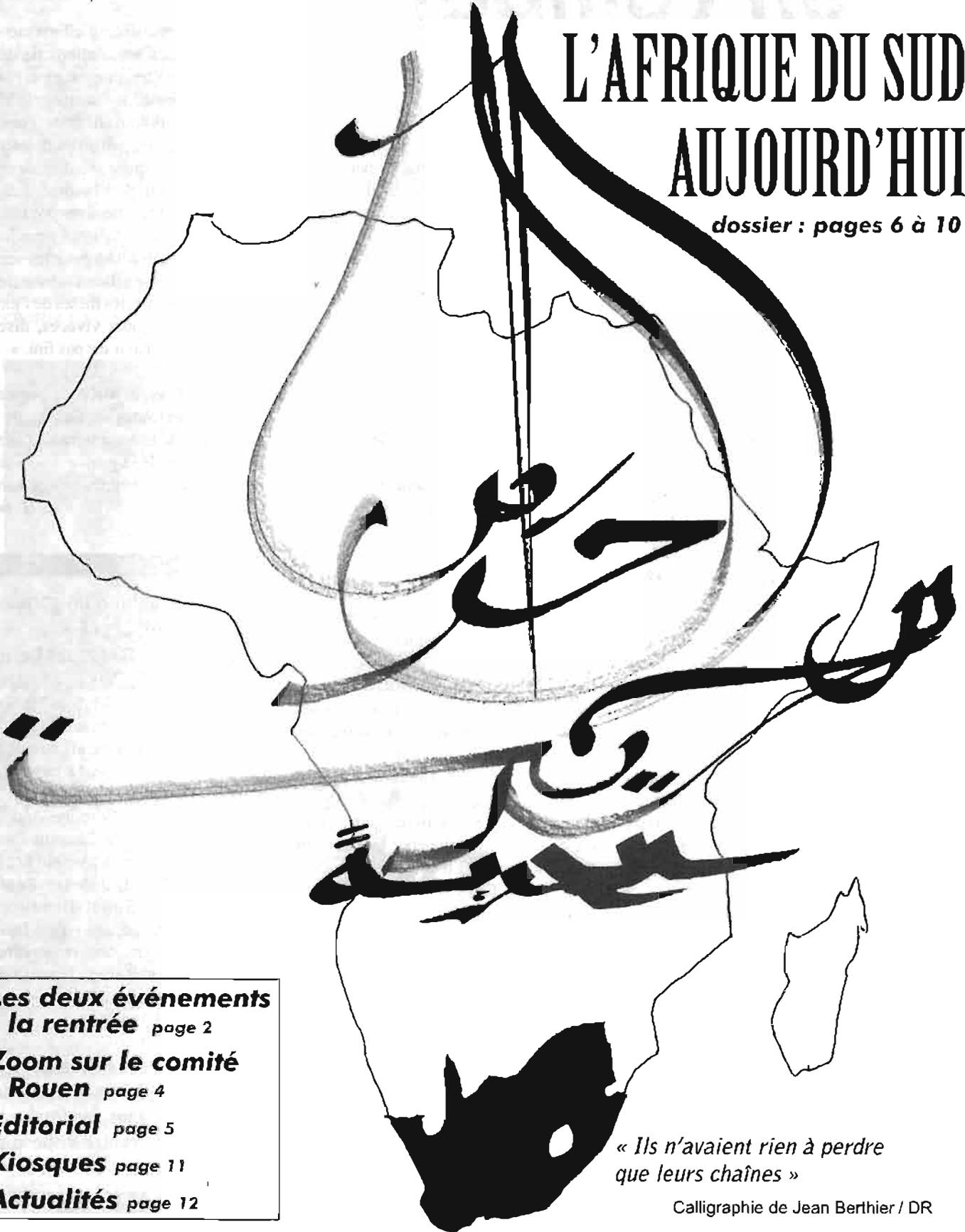


# Différences

Septembre 1999 — N° 210

## L'AFRIQUE DU SUD AUJOURD'HUI

dossier : pages 6 à 10



■ **Les deux événements de la rentrée** page 2

■ **Zoom sur le comité de Rouen** page 4

■ **Editorial** page 5

■ **Kiosques** page 11

■ **Actualités** page 12

« Ils n'avaient rien à perdre que leurs chaînes »

Calligraphie de Jean Berthier / DR



DR / Chérifa Benabdessadok

## Entretien avec Mme Skweyiya, ambassadrice

**Différences** – Le caractère pacifique du démantèlement de l'apartheid a été vécu à travers le monde comme un événement exceptionnel : quels en ont été selon vous les facteurs les plus déterminants ?

**Mme Skweyiya** – Le démantèlement du système d'apartheid a reposé sur trois facteurs essentiels. En premier lieu, la lutte politique en Afrique du Sud qui a coûté de longues années de prison aux dirigeants comme Mandela, Sizulu, et bien d'autres. Cette lutte a vu naître et se développer de nombreuses associations, des syndicats, des regroupements comme l'UDF [Front démocratique uni]. Ensuite, la lutte armée conduite par l'Umkhonto We Sizwe [branche armée de l'ANC] sous le commandement d'Oliver Tambo. La solidarité internationale a constitué le troisième facteur déterminant de notre lutte. Cela a notamment conduit l'ONU à adopter des sanctions contre les autorités sud-africai-

nes de l'époque. Des citoyens et des organisations appartenant de tous les pays du monde nous ont apporté une aide matérielle. Des milliers de personnes ont manifesté dans la rue pour réclamer que les prisonniers politiques accèdent à l'éducation, ce qui les a préparés à gouverner l'Afrique du Sud d'aujourd'hui. Il faut également évoquer l'évolution du contexte politique mondial : en effet, que nous le voulions ou non, le démantèlement a coïncidé avec la fin de la guerre froide, de la division idéologique du monde entre le « bloc socialiste » et « l'Occident ». La perte des alliés naturels de notre lutte armée nous a amenés à changer radicalement de stratégie. Il fallait impérativement pratiquer le dialogue, arrêter de nous regarder comme « Blancs » d'un côté et « Noirs » de l'autre, et répondre à la question : qu'allons-nous faire ensemble de notre pays ? Cela a conduit aux premières élections démocratiques en 1994. Les

**gouvernements occidentaux n'ont pas appliqué de façon rigoureuse les sanctions internationales : cela a-t-il retardé la victoire sur le système de l'apartheid ?**

Si la communauté internationale avait appliqué les sanctions telles qu'elles ont été adoptées par l'ONU, nous aurions obtenu la libération de notre pays dix années plus tôt. Nous aurions évité bien des malheurs, nous aurions pu aider les Etats voisins et contribuer à prévenir certains conflits. Mais il faut cependant rappeler que des dizaines de pays nous ont aidés. Ce fut le cas des membres du Mouvement des Non-Alignés qui, à quelques exceptions près, ont appliqué les sanctions et nous leur en sommes reconnaissants. L'impact des sanctions a représenté une grande aide pour le mouvement anti-apartheid sud-africain. Certains pays ont refusé d'ouvrir des ambassades. D'autres ont accepté l'existence de représentations de l'ANC. C'était le cas en France, où la représentante de l'ANC, Dulcie September, a été assassinée. Le MRAP a aidé nos représentations et j'ai personnellement rencontré à plusieurs reprises Jacqueline Grünfeld (1) qui était très activement engagée. Malheureusement de nombreux gouvernements ont ignoré les recommandations des mouvements de solidarité ou bien les ont contournés.

**Pensez-vous qu'il faille un jour demander des comptes à ceux qui n'ont pas appliqué les sanctions ?**

Nous sommes une nation très particulière. Il nous est difficile de demander des comptes à ces gouvernements alors que dans notre propre pays, nous nous asseyons à la même table que ceux qui, sous le régime de l'apartheid, nous opprimaient. Nous ne voulons pas porter le poids des conflits du passé. Nous sommes un peuple qui regarde vers l'avenir. Nous voulons vivre en paix avec tous les peuples du monde.

**Le travail de la Commission Vérité et Réconciliation est dans le prolongement de cette expérience originale qui a vu tomber l'apartheid sans le chaos annoncé par ses partisans. Cela a permis de mettre en pleine lumière les ravages d'un crime contre l'humanité basé sur la ségrégation raciale. Mais cette démarche a aussi suscité nombre**



DR / Chérifa Benabdessadok

**de critiques. Quelles sont les perspectives de ce « dialogue » singulier entre « anciens bourreaux » et « anciennes victimes » ?**

Le travail de la commission s'inscrit dans le prolongement d'une longue expérience de lutte. L'expérience de la TRC [Truth and Reconciliation Commission] est très enrichissante pour une nation qui a subi de très grands crimes. Chacun, bourreau ou victime, a parcouru un long chemin pour exposer ce qu'il a fait ou subi, pour mettre au jour la vérité des faits. Il faut du temps pour pardonner. Pourtant, nous ne pouvons oublier comment certains individus ont traité avec une violence rare et acharnée les militants de la libération nationale, comment ils ont torturé, comment ils ont assassiné leurs victimes. Il est impossible que les familles oublient cela. Mais nous essayons par tous les moyens de pardonner. Si nous prenions l'initiative d'une procédure sur le modèle du tribunal de Nuremberg, il est probable que la moitié des membres des services de police, de l'armée, et de divers autres services finirait en prison, parce que tous, d'une façon ou d'une autre, sont impliqués dans les atrocités de la répression.

**Les violences et comportements racistes perdurent-ils aujourd'hui ?**

Oui, cela existe, plusieurs cas de violence ont eu lieu.... Beaucoup de gens n'accep-

tent pas d'être gouvernés par des noirs, en particulier parce qu'ils accusent l'ANC d'être une organisation communiste. Ils ont pourtant pu se rendre compte que notre objectif est que chaque Sud-Africain puisse jouir des richesses du pays, que nous puissions vivre ensemble dignement. Des formes discrètes de racisme perdurent. Nous avons de nombreux atouts pour que les choses changent, nous avons une personnalité comme Nelson Mandela qui a pardonné les épreuves qu'il a endurées durant les vingt-sept ans de son incarcération, et qui prône aujourd'hui la réconciliation.

**Les responsables d'actes discriminatoires sont-ils poursuivis en justice ?**

Il est facile de poursuivre ceux qui utilisent la violence armée, mais on peut plus difficilement circonscrire le racisme banalisé, inavoué. On le subit. La constitution interdit la discrimination mais des milliers de personnes continuent à la pratiquer quotidiennement.

**Ce « racisme banalisé » existe aussi en France, malgré l'ancienneté de l'Etat de droit...**

Nous avons vécu ce genre d'expérience. Il arrive que l'on soit contrôlé par des agents de police du fait de la couleur de notre peau. La présentation de nos papiers attestant notre appartenance au corps diplomatique les laisse parfois incrédules.

**Quels sont les progrès les plus flagrants de la nouvelle Afrique du Sud ?**

Le progrès le plus significatif a été l'adoption de la nouvelle Constitution. Non seulement, elle abolit la discrimination fondée sur la race mais elle représente une très grande avancée contre les discriminations fondées sur le sexe. Des organismes de contrôle ont été créés pour veiller à la protection des droits des femmes et pour que celles-ci puissent prendre part à l'élaboration des décisions. Le gouvernement compte aujourd'hui seize femmes

ministres ou secrétaires d'Etat pour trente-sept hommes. Un parlementaire sur deux est une femme. Second aspect essentiel à mes yeux : la Constitution a rendu l'école obligatoire jusqu'à l'âge de douze ans. Je voudrais ajouter que pour la première fois dans l'histoire de notre pays, des millions de Noirs ont accédé à l'eau courante, ce qui facilite le travail des femmes dans l'agriculture et diminue les risques de maladie ; des millions de personnes ont bénéficié d'un logement et d'allocations ; trois millions de personnes ont eu accès à l'électricité ; les soins médicaux sont totalement gratuits pour les femmes enceintes et pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans. Alors que l'apartheid a exproprié les Noirs de leurs terres, une procédure de recouvrement ou d'indemnisation est aujourd'hui engagée.

**Quelles sont les priorités du nouveau gouvernement ?**

La priorité des priorités est la lutte contre le chômage qui frappe 43 % de la population. Mais nous éprouvons de grandes difficultés à dégager des ressources du fait notamment de la chute du cours de l'or métal qui constitue, avec le diamant, l'une de nos principales sources de revenus en devises. De ce fait, quatre-vingt mille emplois sont menacés. Néanmoins, nos produits agricoles et industriels sont d'une grande qualité.

**Du temps du boycott de l'apartheid, nous avions beaucoup de peine à ne pas pouvoir manger les excellentes oranges sud-africaines.**

Il faut goûter nos pommes, elles sont délicieuses.

**Entretien réalisé par Chérifa Benabdessadok et Chichi Misan**

(1) Membre du bureau national du MRAP, Jacqueline Grünfeld, aujourd'hui décédée, a longtemps dirigé et animé la commission anti-apartheid du MRAP.

*« J'ai parcouru ce long chemin vers la liberté. J'ai essayé de ne pas hésiter ; j'ai fait beaucoup de faux pas. Mais j'ai découvert ce secret : après avoir gravi une haute colline, tout ce qu'on découvre, c'est qu'il reste beaucoup d'autres collines à gravir. » Nelson Mandela*

# Apartheid : un si long combat

Longtemps l'opinion publique n'a pas compris l'acharnement des mouvements démocratiques et antiracistes dans leur combat contre l'apartheid surd-africain. La non-participation des États d'Afrique aux Jeux Olympiques de Montréal en 1976 pour protester contre la présence à ces jeux de la Nouvelle Zélande (qui avait violé le boycott imposé par les instances sportives internationales contre Pretoria) passa quasiment inaperçue, ou pire, inspira l'incompréhension et la condamnation.

La banalisation du racisme lorsque les victimes sont des noirs, la position de la RSA (République Sud-Africaine) dans l'échiquier géopolitique de la guerre froide et la glaciale logique des intérêts économiques, expliquent la longévité d'un système dont la brutalité n'eut d'égale que les tergiversations des chancelleries occidentales pour le mettre au pilori. Il est vrai qu'aux États Unis, les noirs n'ont acquis leurs droits civiques qu'en 1964. De même qu'en France, les musulmans des trois départements d'Algérie n'ont pas joui de la pleine citoyenneté alors qu'ils consti-

tuaient 90 % de la population et ce, jusqu'en 1962. Plus généralement, en Afrique, la moindre revendication civique était considérée par les puissances coloniales comme de la subversion et le plus souvent réduite dans le sang. Accepter l'inégalité des races était alors dans l'ordre des choses. L'homme blanc occidental n'était-il pas investi d'une mission civilisatrice pour occuper des contrées considérées en friches économiquement et moralement ? Dans ce contexte, le rôle du blanc en Afrique du Sud a été confiné à la caricature. Après la seconde guerre mondiale, alors que l'on croyait avoir vécu la forme la plus extrême du racisme dans sa version nazie, l'Afrique du Sud a su préserver son système en se positionnant en tant que garante des intérêts de l'Occident dans le cadre de la guerre froide. Son rôle dans la confrontation Est/Ouest était celui de la sentinelle du camp occidental pour la surveillance des routes maritimes au large du cap de Bonne-Espérance.

Mais dans les années soixante, l'émergence des nouveaux États d'Afrique sur la scène internationale a créé une brèche



DR / Willy Vainqueur. Carte du 21 mars Mrap

dans la logique bi-polaire des relations internationales en parvenant à mettre Pretoria au banc des accusés au sein de l'ONU. Ainsi, furent adoptées plusieurs résolutions condamnant pour la première fois l'apartheid et appelant au boycott économique et militaire de la RSA. Si les conséquences pratiques de ces batailles peuvent apparaître modestes, la prise de conscience de l'opinion publique fut énorme. Il faut dire que toutes les machinations furent déployées pour minimiser ou contourner l'embargo voté aux Nations unies. Dans le même temps, le pouvoir raciste se renforçant, la répression s'accroissait contre les populations noires qui aspiraient à l'égalité pour tous dans un État de droit. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France n'ont jamais appliqué loyalement les sanctions internationales. L'or, le diamant et le charbon sud-africains se négociaient sur toutes les places financières en toute illégalité. Le comble fut atteint quand l'Afrique du Sud, avec la complicité d'Israël, se dota de l'arme nucléaire. Face à l'arrogance des puissants s'est dressée la détermination de la majorité noire conduite principalement par l'African National Congress (ANC) de Nelson Mandela. Dans son combat, l'ANC a trouvé des appuis solides au sein des mouvements antiracistes et démocratiques à travers le monde et notamment dans les pays occidentaux. Les luttes pour la liberté et l'égalité menées durant la seconde moitié de ce siècle seront à l'humanité d'un apport équivalent à celui de la Révolution française.

Kamel Benabdessadok

✓ **Quand la conférence mondiale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud raciste dénonçait le comportement des puissances occidentales (extrait)**

La Conférence mondiale rappelle que la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui s'est tenue en 1981, a formulé un ensemble de recommandations en vue d'une action internationale pour détourner la menace croissante qui pesait sur la paix en Afrique australe. Malheureusement, dans la période qui s'est écoulée depuis la tenue de cette conférence, le Conseil de sécurité n'a pas pu adopter les mesures obligatoires voulues qui avaient été recommandées, et ce en raison des votes négatifs

émis par le Royaume Uni de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. Enhardi par l'opposition que traduisait ces votes négatifs et par la politique déclarée de ces pays consistant à se prévaloir de leurs liens étendus avec le régime raciste [...], ce régime a multiplié les actes d'agression et de destabilisation à l'encontre d'États africains voisins, dans l'espoir de saper les luttes de libération menées en Afrique du Sud et en Namibie, voire d'imposer son hégémonie dans l'ensemble de la région.

Maison de l'Unesco, Paris; 16-20 juin 1996

## L'Afrique du Sud aujourd'hui



Nelson Mandela lors d'une réception à l'Unesco avec les militants anti-apartheid à l'occasion de son premier séjour officiel à Paris.

## L'action du Mrap en quelques dates

► **1948.** *Droit et Liberté* s'indigne de l'accession au pouvoir du Parti national.

► **1960.** Après la violente répression de la manifestation de Sharpeville le **21 mars** 1960 au cours de laquelle 50 000 jeunes brûlent leur « pass » (laissez-passer) pour protester contre son port obligatoire, le MRAP mobilise toutes ses forces pour alerter l'opinion et organiser la protestation. Le **23 mars**, il publie une déclaration dénonçant « les violences perpétrées par les autorités racistes », et demande au gouvernement français « d'ex-

primer aux autorités sud-africaines sa protestation véhémement et celle des Français »; il demande que le gouvernement sud-africain soit mis au ban des nations, mais c'est seulement en 1973, que l'apartheid est déclaré par l'ONU « crime contre l'humanité ». Le **2 avril**, dix associations décident « la création d'un Comité permanent pour la Justice et l'Égalité en Afrique du Sud ».

► **Dès 1964.** Le MRAP se lance dans la bataille du boycott prôné par les résolutions de l'ONU. la coupe Davis de ten-

nis se déroule à Roland Garros. Pendant le match France/Afrique du Sud, des responsables nationaux du Mouvement lancent dans le court des tracts demandant la libération des prisonniers, l'arrêt des ventes d'armes et l'application de toutes les résolutions de l'ONU.

► **1970.** le MRAP s'oppose publiquement au journal *L'Equipe* qui exalte l'Afrique du Sud pourtant exclue des Jeux Olympiques par le CIO depuis mai et se rapproche du SANROC (Comité olympique sud-africain non racial) en exil à Londres.

► **1971.** Albert Lévy et Fred Hermantin donnent une conférence de presse avec l'écrivain sud-africain Dennis Brutus et Chris de Broglie, secrétaire et président du SANROC, pour montrer l'enjeu des échanges sportifs et dénoncer la discrimination dans la pratique du sport en Afrique du Sud.

► **1976.** Le MRAP proteste auprès de la Fédération française de rugby, l'une des fédérations qui ne respectent pas les règles olympiques.

► **1987.** Le Mouvement édite une brochure *L'apartheid contre le sport* avec le concours des Nations Unies et participe à la conférence de Londres sur ce thème.

**D'après les textes de Lucky Tiphaine parus dans « Chronique d'un combat inachevé », lire page 3**

## Panorama du cinéma sud-africain

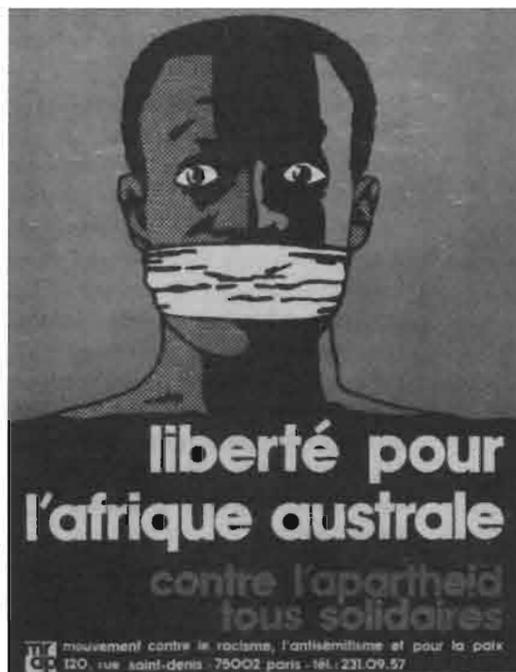
Avec trois oeuvres présentées en compétition, le cinéma sud-africain post-apartheid s'est révélé au reste du continent à l'occasion de la 16<sup>ème</sup> édition du festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou tenue au Burkina Faso en février dernier : *Chickin biznis* (Ntshzveni, Wa Lurulu, 1998), *Fools* (Ramadan Suleman, 1997) et *Heart and stone* (Bridgey Thompson, 1998). Les deux premiers ont obtenu respectivement le prix de la meilleure interprétation masculine et le prix Oumarou Ganda. *Fools* a été distingué dans la catégorie des prix

spéciaux avec notamment celui de l'Union européenne. Les trois auteurs noirs de ces oeuvres partagent le même désir de sublimer le passé pour aller à la découverte de soi, pour s'ouvrir à l'autre sans voiler les différences et les inégalités entre noirs et blancs. *Chickin biznis* emprunte la forme humoristique pour conter l'histoire du vieux Siphon démissionnaire de la Bourse qui rêve de revenir et investir l'argent de la vente de ses poulets dans les townships. De manière plus introspective, Ramadan Suleman dans *Fools* s'inspire du roman éponyme de Njabalo Ndebele pour

jeter un regard critique la violence des noirs dans la société post-apartheid. La réalisatrice de *Heart and stone* choisit quant à elle de porter un regard intime sur la période de l'apartheid à travers l'itinéraire d'un vieil écrivain militant de l'ANC et du parti communiste sud-africain, ancien locataire de la fameuse prison de Robben Island. Trois films, trois démarches, qui traduisent la recherche identitaire d'un peuple opprimé durant plusieurs décennies. Ils illustrent en particulier la volonté des cinéastes de la nouvelle génération de renforcer les bases du nouveau cinéma sud-africain où l'introspection est de mise depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Sous le régime de l'apartheid, la politique du développement séparé a été appli- →

→ quée jusque dans la politique du cinéma. Le gouvernement finançait la production de films blancs pour les blancs, de films



DR / Affiche du Mirap 1976

connaissaient malheureusement une diffusion limitée faute de salles (avec près de trois millions d'habitants, Soweto ne dispose que de deux salles de cinéma). Plusieurs réalisateurs noirs travaillaient de façon indépendante. D'autres avaient choisi l'exil, à l'image du doyen des cinéastes noirs sud-africains Lionel Ngakane réfugié en Grande-Bretagne dès 1950. On lui doit un film considéré comme un classique du cinéma sud-africain, *Jemina et Johnny* (1963), qui évoque les liens entre un enfant blanc et un enfant noir. Lionel Ngakane a également signé un documentaire sur la vie de Nelson Mandela mais il s'est surtout illustré dans la lutte pour la défense du cinéma africain au sein de la Fédération panafricaine des cinéastes (Fepaci) dont il fut l'un des fondateurs.

Le chemin à parcourir reste cependant encore long pour permettre l'émergence d'un cinéma sud-africain affranchi des séquences de quatre décennies de ségrégation. Les réticences des blancs à accepter les changements auxquels Nelson Mandela a fait référence dans son discours de février dernier, n'épargnent pas le cinéma. Il reste dominé par les blancs, qui détiennent les moyens de production et restent frileux à financer et à former les jeunes talents noirs. Laissés-pour-compte des timides réformes économiques et sociales amorcées sous la présidence de Mandela, les Sud-Africains noirs attendent beaucoup de son successeur. Reste à souhaiter que le concept de renaissance prôné par Thabo Mbeki augure d'un changement véritable dont pourrait bénéficier le nouveau cinéma sud-africain afin de permettre au reste du continent de partager les espoirs de la nation arc-en-ciel.

**Clément Tapsoba, critique de cinéma Ouagadougou**

blancs pour les noirs et de films noirs pour les noirs. La plupart de ces films, généralement des documentaires, avaient pour but principal d'amener les noirs à accepter leur place dans les homelands. Les fictions tendaient à véhiculer l'image du noir campagnard, rude et peu évolué. Un film comme *Les dieux sont tombés sur la tête* (dont l'humour n'est pas innocent) est à classer dans cette catégorie.

Un certain nombre de films ont été réalisés à l'étranger. Il faut citer *Cry the beloved country* (Pleure ô mon pays bien-aimé-1952) de Zoltan Korda, inspiré du roman d'Alan Paton, *Amok* (1982) de Souheil Ben Barka, *The white laager* (1977) de Peter Davis, etc. *Come Back Africa* (1958) tourné clandestinement en Afrique du Sud et portant sur les méfaits de l'apartheid par le réalisateur américain Lionel Rogosin est le premier du genre. En Afrique du Sud, exclus de l'industrie du cinéma, entièrement dominée par les blancs, les noirs ont développé à partir des années quatre-vingt, ce que l'on a appelé une culture de résistance en se servant notamment de la vidéo. La communauté noire a commencé à développer des sujets qui traitent de la communauté, des syndicats, des conditions de vie dans les camps, etc. Les films tournés en vidéo

## Différences fait peau neuve

Le numéro de *Différences* que vous avez entre les mains marque une première étape d'amélioration dans la forme comme dans le contenu. Ce travail devrait se poursuivre sur plusieurs numéros avant d'atteindre une mise en page définitive. Trois principes ont présidé à cette refonte : une distribution plus rationnelle des rubriques, l'introduction d'illustrations, une meilleure lisibilité.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur pierre à ce modeste édifice, ainsi que mes collègues, salariés ou bénévoles, qui ont supporté mon angoisse.

**Bonne lecture à tous.**

**Chérifa Benabdessadok**

### Différences

43, boulevard de Magenta  
75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 99 99  
Télécopie : 01 40 40 90 98  
E.mail : mrap@ras.eu.org

**Directeur de la publication**  
Mouloud Aounit

**Gérante bénévole**  
Isabelle Sirof

**Rédactrice en chef**  
Chérifa Benabdessadok

**Directeur administratif**  
Jean-Étienne de Linars

**Abonnements**  
Éric Lathière-Lavergue  
135 F pour 11 numéros/an  
13 F le numéro

**Maquette**  
Chérifa Benabdessadok

**Impression**  
Montligeon  
Tél. : 02 33 85 80 00

**Commission paritaire**  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1999-8

# Kiosques

## Livres

**Européens et Japonais. Traité sur les contradictions et différences de moeurs.** Luis Fróis. Préface de Claude Lévi-Strauss. Ed. Chandeigne 1998 (\*)

Rédigé en 1585, cet opuscule est l'oeuvre d'un missionnaire portugais qui séjourna plus de trente ans au Japon ; le texte en est demeuré longtemps inédit et ne fut exhumé qu'au milieu du XXème siècle. En quelques centaines de notations lapidaires portant sur les thèmes les plus variés – et les plus inattendus –, notre révérend père dresse un inventaire des multiples dissemblances que Japonais et Européens présentent à ses yeux « et nombre de leurs coutumes sont si étrangères et lointaines des nôtres qu'il semble presque incroyable qu'il puisse y avoir tant d'oppositions chez des gens d'une aussi grande police, vivacité d'esprit et sagesse naturelle comme ils ont. » Au fil de ses remarques, souvent anecdotiques, parfois cocasses, l'auteur compose le portrait pointilliste d'un monde qu'il perçoit comme le reflet inversé du sien mais qui nous paraît, dans le même mouvement, singulièrement proche. Chemin faisant, on constate en effet que les Japonais boivent, mangent, éduquent leurs enfants, s'adonnent au jeu, cultivent les arts, font la guerre, nouent la queue de leurs chevaux et vont à la chasse... on pourrait imaginer exotisme plus radical...

La passion quasi notariale que Fróis met à la consignation des singularités culturelles de ses hôtes – et à celle de ses propres étonnements – plaide (in-

consciemment ?) pour un constat que l'anachronisme seul pourrait nous faire regarder comme évident : le caractère universel de l'humain. Non content de nous offrir une version jésuite du « Guide du routard », le traité de Luis Fróis vaut aussi par sa forme

*Les Européens tiennent pour beaux les grands yeux; les Japonais les trouvent horribles : pour eux, les beaux yeux sont fermés du côté des larmes.*

littéraire : kaléidoscopique, toute de fragments, elle prend des accents très familiers pour le lecteur d'aujourd'hui. Son style, d'une concision et d'un laconisme très suggestifs, recèle enfin quelques bonheurs d'expression que l'on laissera au curieux le plaisir de découvrir.

(\*) version poche d'une première édition (1993 - toujours disponible), lestée celle-là d'un abondant appareil critique.

**Alain Pellé**

## Brochures

**Le Réseau pour l'Autonomie Juridique des Femmes Immigrées Réfugiées (rajfire)** qui regroupe une dizaine d'associations a pour ambition de défendre les droits des femmes immigrées et réfugiées et de lutter pour le droit d'asile des femmes victimes de persécution en raison de leur sexe. Il a édité au début de l'année une brochure destinée à faire connaître les femmes sans-papiers et à faire émerger une « analyse féministe » de la législation sur l'entrée et le séjour des personnes étrangères en France. Sont publiés en annexes des documents (tracts, communiqués, etc) ainsi

qu'une liste d'adresses et de références. **RAJFIRE**, Maison des femmes, 163 rue de Charenton, 75012 Paris. T : 01 43 43 41 13. F : 01 43 43 42 13.

## Revue

**Hommes et Migrations, n° 1220, « L'Islam en France », juillet/août** L'éditorial de Philippe Dewitte explique en quoi l'Islam, « religion en voie de naturalisation », est compatible avec les valeurs républicaines. A propos des mosquées dont l'érection est souvent bloquée par la peur des riverains ou l'ostentatisme des élus, Michel Renard rappelle les facultés d'adaptation architecturale de cet édifice religieux qui n'aura aucun mal à se fondre dans le

paysage urbain français. Un dossier riche et varié pour sortir des sentiers battus. Sans oublier, les habituelles rubriques dont les excellentes « Agapes » consacrées à la gastronomie sans frontières.

**Tribune de l'immigration, n° 34, juin 99**

Le journal de la CGT-secteur migrants publie un dossier consacré à la table ronde du 11 mai sur les discriminations dans le monde du travail. Au sommaire : synthèse des débats, intervention du secrétaire général de la CGT, propositions émises, déclaration finale adoptée par l'Etat et les partenaires sociaux.

**Chérifa Benabdessadok**



**H** est le titre d'une pièce écrite par Claude Prin (\*) : l'unique personnage, proche collaborateur d'Hitler, en fuite après le suicide de son maître, se livre à une introspection solitaire. Par son rythme et ses suspens, le texte capte l'attention malgré la « banalité du mal » et de l'homme qui s'en fait le chantre impénitent. On découvrira l'interprétation de Jacques Hadravský dans une mise en scène de Jean-Pierre Lorient au Lavoisier Parisien du 13 septembre au 28 octobre, T / 01 42 52 09 14.

**Tarif réduit pour les lecteurs de Différences.**

(\*) édité chez Actes Sud/Papiers